DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net
MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 20 juin 2022

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4110-2019. Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec Distribution (HQD).
Phase 2 (Îles-de-la-Madeleine).
Demande de renseignements no. 1 à la Communauté maritime des îles-de-la-Madeleine (CMIDLM) par le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la Demande de renseignements no. 1 à la Communauté maritime des îles-de-la-Madeleine (CMIDLM) par le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, un Regroupement comprenant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).

p.j.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-4110-2019
PHASE 2 (IDLM)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1
À LA COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE (CMIDLM)
PAR

LE REGROUPEMENT POUR
LA TRANSITION, L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES (RTIEÉ)

Regroupement comprenant les organismes suivants :
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*,
***Stratégies Énergétiques (S.É.)*,**
le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et
Énergie solaire Québec (ÉSQ)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT RTIEÉ-1-1

Référence(s) :

i) REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION, L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES (RTIEÉ), Dossier R-4110-2019 Phase 2, *Mémoire relatif au Plan d'approvisionnement en électricité d'Hydro-Québec Distribution (HQD) pour les réseaux autonomes des Îles-de-la-Madeleine (IDLM)*, Pièce C-RTIEÉ-0090, RTIEÉ-2, Doc. 1, pages 41-43 :

> *Bien que les scénarios S-7 et S-8 d'éoliennes terrestres proposés par HQD visent uniquement à implanter 2 ou 4 éoliennes additionnelles au site déjà zoné à cet effet de la Dune-du-Nord, éloigné des habitations, près de la mine Seleine, et qui comporte déjà deux éoliennes autorisées, et bien que la filière éolienne soit une filière reconnue, utilisée et qu'HQD admette qu'elle ne pose pas d'enjeux de fiabilité,* ***le préambule de la question posée aux sondés les alarmait inutilement en faisant valoir erronément des risques de fiabilité, des incertitudes de localisation et des risques de bruit à proximité des résidences et en annonçant déjà 8 éoliennes*** *(ce qui se fera peut-être plus tard mais pas à ce stade graduel) :*

> ***La production éolienne avec stockage d'énergie, jumelée à la centrale thermique actuelle.***
> *Cette option consiste en l'installation d'un* ***maximum de 8 éoliennes*** *jumelées à la centrale thermique actuelle qui serait utilisée pour combler les besoins non couverts par les nouvelles installations. […]*
>
> *Les inconvénients sont :*
>
> *• Les défis techniques que représentent les* ***fluctuations de la production éolienne****;*
> *• Le défi quant au* ***choix de l'emplacement des éoliennes****, en raison des milieux protégés;*
> *• Les* ***perturbations sonores pour les résidents à proximité des éoliennes***
>
> *Source :* ***HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)****, Dossier R-4110-2019, Pièce B-0204, HQD-11, Doc. 1 (Stratégie de conversion du réseau des Îles-de-la-Madeleine à des énergies renouvelables), pages Adobe 141, Questionnaire, page 5. Souligné en caractère gras par nous.*

❑ **De fait, le questionnaire (qui s'adressait aux habitants de toutes les IDLM, même ceux de l'Île-d'Entrée** (voir question 2 en page 3 du Questionnaire)**) ne spécifie aucune localisation des éoliennes. Ceci amène les répondants**, dans leurs commentaires qualitatifs (en pages Adobe 157 et suiv.), **à exprimer des craintes quant à une éventuelle localisation à l'Île-d'Entrée ou à Havre-Aubert, aux cantons de Bassin, le Moulin, l'Anse à la Cabane, l'Étang des Caps et la Montagne, crainte inutile puisque les débats ont tous déjà eu lieu au sein de la Municipalité et que celle-ci a déjà choisi de ne zoner que le site du nord de la Dune-du-Nord à des fins de production énergétique (outre l'autre site déjà zoné à cet effet de La Cormorandière sur la Dune-du-Sud, qui accueille déjà la petite éolienne expérimentale de l'IREQ désactivée mais qui ne pourrait pas accueillir de nouvelles éoliennes contemporaines plus hautes en raison des limitations imposées par NAV Canada à l'approche de l'aéroport de Cap-aux-Meules; ce site pourrait toutefois fort bien accueillir des systèmes de stockage électrique et des parcs solaires)**.

- L'absence de spécification de la localisation des éoliennes dans le questionnaire amène le résultat absurde selon lequel le taux d'acceptation par la population serait identique pour les éoliennes sur terre et sur mer. Voir : **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)**, Dossier R-4110-2019, Pièce B-0204, HQD-11, Doc. 1 (Stratégie de conversion du réseau des Îles-de-la-Madeleine à des énergies renouvelables), page 26, tableau 3.

Souligné en caractère gras par nous.

ii) **MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**, Plan de zonage 2010-08 https://archives.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Consultation_IlesDelaMadeleine/documents/DB15.pdf :

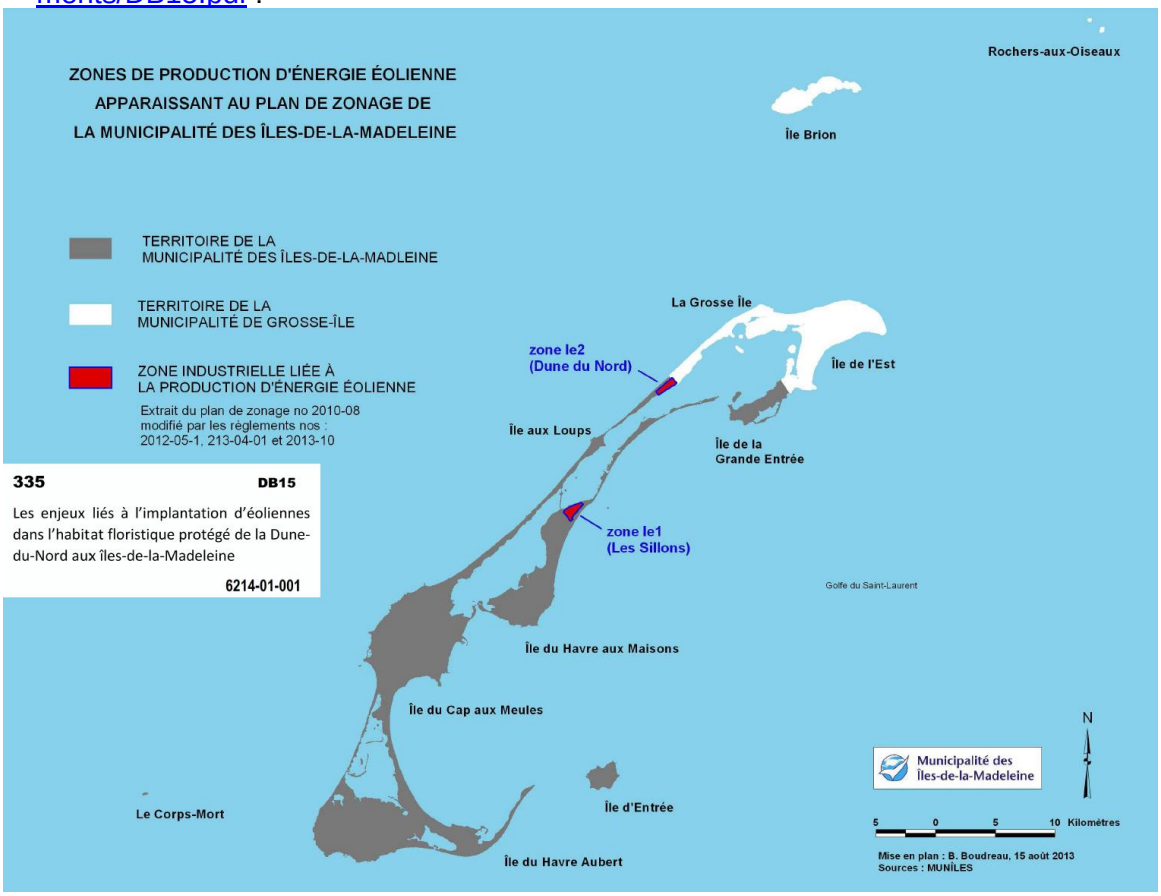

iii) **MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**, Règlement N° A-2012-05-1 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération des Îles-De-La-Madeleine, https://archives.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Consultation_IlesDelaMadeleine/documents/DB16.pdf, Note explicative, Extrait :

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉOLIENNE
MISE EN CONTEXTE

À l'hiver 2007, l'agglomération des Îles tenait une consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne sur l'archipel. Les préoccupations des participants portaient alors principalement sur la localisation de ces équipements dans le paysage madelinot. ***Il en est donc clairement ressorti que les insulaires souhaitaient le développement de la filière éolienne à condition toutefois que les infrastructures soient implantées loin des résidences, soit en retrait des îles habitées****.*

Souligné en caractère gras par nous.

Demande(s) :

1.1.1 Veuillez confirmer que l'extrait, en référence ii ci-dessus, du Plan de zonage 2010-08 modifié par les Règlements 2012-05-1, 2013 (ou 213 veuillez confirmer le numéro)-04-01 et 2013-10 (veuillez confirmer le numéro) de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine constitue bel et bien la version à jour de ce Plan de zonage et n'a pas été modifiée depuis. Sinon, veuillez indiquer la liste des modifications supplémentaires à ce Plan avec leurs hyperliens et l'hyperlien vers la codification administrative actuelle de ce Plan, puis déposer une carte à jour des zones industrielles liées à la production éolienne de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

1.1.2 Veuillez similairement indiquer s'il existe ou non des zones industrielles liées à la production éolienne dans la Municipalité de Grosse-Ile. Le cas échéant, veuillez déposer une carte montrant de telles zones et déposer ou fournir l'hyperlien vers toute réglementation de cette municipalité établissant de telles zones.

1.1.3 Veuillez confirmer que NAV Canada ne permettrait pas d'implantation d'éoliennes de hauteur moderne sur le site Les Sillons sur la carte (aussi appelé La Cormorandière), vu la proximité de 6 km de la piste 25 de l'aéroport de Cap-aux-Meules alors qu'une distance d'au moins 10 km serait requise. Veuillez également confirmer que l'éolienne historique désaffectée de l'IREQ qui se trouve déjà sur ce site Les Sillons/La Cormorandière n'est pas visée par cette interdiction *(en raison de sa plus faible hauteur, que nous vous invitons à nous spécifier)*.

1.1.4 Veuillez confirmer que c'est la Communauté maritime des IDLM qui, après consultation et examen d'une série d'autres sites potentiels (et après l'élimination du site Les Sillons/La Cormorandière par NAV Canada), a choisi que ce serait sur le site

actuel du nord de la Dune-du-Nord que le Schéma d'aménagement de la Communauté permettrait l'implantation d'éoliennes.

1.1.5 Veuillez confirmer, comme nous l'indiquons en référence i (suite aux craintes exprimées par les répondants au questionnaire d'Hydro-Québec), que le zonage actuel ne permettrait pas une éventuelle localisation d'éoliennes à l'Île-d'Entrée ou à Havre-Aubert, aux cantons de Bassin, le Moulin, l'Anse à la Cabane, l'Étang des Caps et la Montagne.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT RTIEÉ-1-2

Référence(s) :

i) **MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**, *Stratégie énergétique des Îles-de-la-Madeleine 2017-2025*, https://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2021/11/Strategie-energetique-des-Iles-de-la-Madeleine-2017-2025.pdf, pages Adobe 7, 8 et 13 :

Page 7 :
LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES (…)

3. ***Assurer des conditions de développement socioéconomique favorables.*** *Puisque la production d'énergie aux Îles-de-la-Madeleine constitue un coût énorme pour la collectivité, le gouvernement et Hydro-Québec,* ***la stratégie doit permettre de transformer les contraintes en opportunités économiques tout en assurant la complémentarité et la mise en valeur des activités économiques déjà existantes, et ce, pour les générations actuelles et futures****.*

Page 8 :
DES CIBLES ACCESSIBLES (…)

3. ASSURER DES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE FAVORABLES
Territoire = ***conserver le nombre et la qualité des emplois*** *en lien avec Hydro-Québec*
Territoire = ***maintenir les retombées économiques directes et indirectes*** *d'Hydro-Québec*
Territoire = ***créer de nouveaux emplois et des opportunités économiques en énergie***

Page 13 :
Engagement 4
Outiller et dynamiser le milieu

Les questions concernant l'avenir de la production électrique de l'archipel, les émissions de GES de notre territoire et l'amélioration de nos pratiques énergétiques sont, par nature, fondamentales et collectives.

Afin de produire des résultats réels, la stratégie énergétique territoriale doit susciter la participation et l'engouement réel des citoyens, des organismes, des institutions et des entreprises.

Le dossier de l'avenir énergétique du territoire est une priorité pour la Communauté maritime. Celle-ci manifeste sa volonté de guider sa population et ses partenaires vers de meilleures pratiques, mais aussi celle de ***créer des opportunités de développement économique****.*

En étant en réseau fermé, l'archipel des Îles-de-la-Madeleine représente un lieu de choix pour implanter un laboratoire sur le plan de l'innovation technologique et énergétique. La position géostratégique des Îles en fait un lieu privilégié pour la mise en place de laboratoires d'essais et pour l'implantation d'installations permettant de réaliser des tests et mesures en conditions insulaires et maritimes*.*

La Communauté souhaite donc mettre les conditions en place pour que la collectivité participe à l'amélioration de son bilan énergétique et ***saisisse les opportunités de développement socioéconomiques en lien avec le secteur de l'énergie****.*

Il est essentiel que les citoyens se sentent interpelés. Le succès de la démarche repose sur l'implication et le désir de modifier nos habitudes de consommation. Cette stratégie encourage les initiatives individuelles et souhaite les promouvoir et les baliser.

À ce titre, la Communauté maritime s'engage à outiller et dynamiser le milieu.

ii) **MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**, *Plan d'action 2020-2023 de la Stratégie énergétique des Îles-de-la-Madeleine 2017-2025*, https://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2021/11/Plan_actions_2020_2023_Strategie-energetique-vf2-1-1-1.pdf, Détail des mesures 2020-2023, Extrait :

MAINTENIR UNE GOUVERNANCE COHÉRENTE, RESPONSABLE ET INTÉGRÉE
A-7 Inciter HQ à mettre en place, aux Îles, des programmes tels que des ***subventions à la production d'énergie solaire*** *et des tarifs d'électricité dynamiques favorisant les énergies renouvelables CM, HQ 2023*

*A-8 Évaluer la création une **zone d'innovation axée sur les technologies énergétiques** Corpo 2022*

MONTRER L'EXEMPLE (…)
*B-4 Évaluer la faisabilité d'installation de **panneaux solaires sur les bâtiments municipaux**; si concluant réaliser un premier projet-pilote CM 2022*
*B-5 Mettre en place **un écoquartier incluant un microréseau** : finaliser la planification et l'urbanisme, mettre en place les conditions pour réaliser un premier bâtiment-phare sur le site de l'aréna Wendell-Chiasson CM 2023*
*B-6 Évaluer la faisabilité d'un **bâtiment d'envergure carboneutre** aux Îles CM 2021*

ADAPTER LA RÈGLEMENTATION
*C-1 **Revoir le cadre réglementaire pour l'installation de petits systèmes de production d'énergies renouvelables (objectif de permettre le solaire de façon plus élargie et valider les options pour l'éolien et les autres systèmes)** MÎM, CM 2023*
*C-2 Évaluer la possibilité de resserrer les **normes de construction**, lors de travaux de construction ou de rénovation, **en vue d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments** MÎM 2021*

OUTILLER ET DYNAMISER LE MILIEU
Secteur bâtiment
*D-1 Promouvoir les subventions pour les **rénovations** visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments CM En continu*
*D-2 Continuer d'offrir un **service-conseil pour les citoyens** voulant améliorer l'efficacité énergétique de leur bâtiment CM En continu*
*D-3 Évaluer la possibilité d'offrir des programmes de **garantie de prêts pour des travaux d'efficacité énergétique ou de production renouvelable résidentielle**, et mettre en place si concluant CM, MÎM 2023*
*D-4 Agir sur **l'éclairage extérieur**, son efficacité énergétique et la pollution lumineuse qu'il engendre CM 2021*
*D-5 Sensibiliser les acteurs du secteur de la construction (entrepreneur, quincaillerie) aux **produits efficaces** (isolation, chauffage, eau chaude, etc.) par le biais d'initiatives du Groupe d'action en énergie et bâtiment durable CM En continu*
*D-6 **Inciter HQ à produire des fiches ou des outils de décision avec des cas types sur les différents systèmes de chauffage**, incluant les avantages d'installer une thermopompe.CM, HQ 2021*
*D-7 Favoriser la mise en place de **formations sur la construction et la rénovation écoénergétique** CM, CISSS En continu*

Secteur réseau chaleur
*D-8 Réaliser des études de faisabilité sur la pérennité et l'agrandissement du **réseau de récupération de chaleur de la centrale thermique** Corpo, CISSS 2023*

*D-9 Réaliser une étude d'opportunité sur l'implantation d'un **réseau de chaleur dans l'écoquartier** et lors de la réfection de la route 199 à Cap-aux-Meules CM, Corpo 2023*

Secteur commercial et institutionnel
*D-10 Encourager, accompagner et soutenir les **initiatives commerciales et institutionnelles écoénergétiques** CM 2023*
*D-17 Développer le réseau de **bornes de recharge pour véhicules électriques** en rajoutant 6 bornes publiques de 240 volts CM, MÎM 2022*
*D-18 Demander à HQ de rajouter des **bandes rapides de 400 volts (BRCC)** à Grande-Entrée et Havre-Aubert CM 2021*
*D-19 **Inciter les acteurs de l'industrie de la pêche à évaluer la faisabilité d'un projet-pilote de carburant renouvelable alternatif au diesel** CM, AP 2023*

Autres mesures
*D-21 Mettre en valeur les gestes citoyens et les bons coups en **efficacité énergétique** CM, AP En continu*
*D-22 Mettre en place une campagne de sensibilisation aux **actions écoénergétiques (eau, transport, bâtiment, consommation, économie circulaire, couvert forestier)** CM, MÎM, AP 2021*

Demande(s) :

2.2.1 Quelle est votre évaluation de chacune des 7 filières (raccordement sous-marin, éolien terrestre, éolien en mer, solaire, batteries, GNL-R, autres carburants carboneutres) quant aux emplois locaux et retombées économiques locales qu'elles amèneraient aux IDLM, ce que vous valorisez dans *Stratégie énergétique des Îles-de-la-Madeleine 2017-2025 (voir extraits en référence i)* ?

2.2.2 Où en êtes-vous quant aux diverses mesures énumérées ci-dessus en référence ii issues de votre *Plan d'action 2020-2023 de la Stratégie énergétique des Îles-de-la-Madeleine 2017-2025 ? Bien que la présente question porte sur l'ensemble de ces mesures énumérées ci-dessus en référence ii, nous vous invitons à élaborer particulièrement sur les mesures suivantes :*

*A-7 Inciter HQ à mettre en place, aux Îles, des programmes tels que des **subventions à la production d'énergie solaire** et des tarifs d'électricité dynamiques favorisant les énergies renouvelables CM, HQ 2023*

*A-8 Évaluer la création une **zone d'innovation axée sur les technologies énergétiques** Corpo 2022*

*B-4 Évaluer la faisabilité d'installation de **panneaux solaires sur les bâtiments municipaux**; si concluant réaliser un premier projet-pilote CM 2022*

*B-5 Mettre en place **un écoquartier incluant un microréseau** : finaliser la planification et l'urbanisme, mettre en place les conditions pour réaliser un premier bâtiment-phare sur le site de l'aréna Wendell-Chiasson CM 2023*

*B-6 Évaluer la faisabilité d'un **bâtiment d'envergure carboneutre** aux Îles CM 2021*

*C-1 **Revoir le cadre réglementaire pour l'installation de petits systèmes de production d'énergies renouvelables (objectif de permettre le solaire de façon plus élargie et valider les options pour l'éolien et les autres systèmes)** MÎM, CM 2023*

*D-1 Promouvoir les subventions pour les **rénovations** visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments CM En continu – **En ce que concerne la production d'énergie renouvelable sur un bâtiment ou un terrain individuel***

*D-2 Continuer d'offrir un **service-conseil pour les citoyens** voulant améliorer l'efficacité énergétique de leur bâtiment CM En continu - **En ce que concerne la production d'énergie renouvelable sur un bâtiment ou un terrain individuel***

*D-3 Évaluer la possibilité d'offrir des programmes de **garantie de prêts pour des travaux d'efficacité énergétique ou de production renouvelable résidentielle**, et mettre en place si concluant CM, MÎM 2023*

*D-7 Favoriser la mise en place de **formations sur la construction et la rénovation écoénergétique** CM, CISSS En continu - **En ce que concerne la production d'énergie renouvelable sur un bâtiment ou un terrain individuel***

*D-8 Réaliser des études de faisabilité sur la pérennité et l'agrandissement du **réseau de récupération de chaleur de la centrale thermique** Corpo, CISSS 2023*

*D-9 Réaliser une étude d'opportunité sur l'implantation d'un **réseau de chaleur dans l'écoquartier** et lors de la réfection de la route 199 à Cap-aux-Meules CM, Corpo 2023*

D-10 Encourager, accompagner et soutenir les ***initiatives commerciales et institutionnelles écoénergétiques*** *CM 2023* ***En ce que concerne la production d'énergie renouvelable sur un bâtiment ou un terrain individuel***

D-19 ***Inciter les acteurs de l'industrie de la pêche à évaluer la faisabilité d'un projet-pilote de carburant renouvelable alternatif au diesel*** *CM, AP 2023*

D-22 Mettre en place une campagne de sensibilisation aux ***actions écoénergétiques (eau, transport, bâtiment, consommation, économie circulaire, couvert forestier)*** *CM, MÎM, AP 2021 -* ***En ce que concerne la production d'énergie renouvelable sur un bâtiment ou un terrain individuel***

_____